



COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 MARS 2017

Date de la convocation : 22.03.17	nombre de membres en exercice :	33
	nombre de membres présents :	27
	nombre de procurations :	06
	nombre de membres absents :	00
	nombre de votants :	33

Séance du 28 mars 2017

L'an deux mille dix sept

Et le vingt-huit mars, à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christine LANFRANCHI-DORGAL, Maire de St Maximin la Ste Baume.

Présents : C. LANFRANCHI-DORGAL – H. LANFRANCHI - M. BŒUF - J. FREYNET – H. HENRI – S. LANGLET – A-M. LAMIA – L. MARTIN – -M. SEBBANI – M-F. BERTIN-MAGHIT – V. GARELLO - P. RUSSO - A. DEGIOANNI – N. DREVET - C. LOMBARD - M. RIONDET – D. VERNET - O. BARRAU – L. ANCOLIO
A. DECANIS – J. SILVY-ALIBERT – P. SIMONETTI - B. GOMART/JACQUET - A. MUSSILLON - C. HATOT-MEDARIAN - P. HRYNDA – M. GRANIER

Pouvoirs :

A. KANBELLE	donne pouvoir à	M. SEBBANI
M. TISSIER	donne pouvoir à	H. LANFRANCHI
F. ALBERT	donne pouvoir à	P. RUSSO
C. DEIDDA	donne pouvoir à	J. FREYNET
B. GOMART/JACQUET	donne pouvoir à	A. DECANIS
G. PEREZ	donne pouvoir à	P. HRYNDA

M. Arnaud DEGIOANNI a été désigné secrétaire.

M. O. BARRAU, Mme L. ANCOLIO et Mme C. HATOT-MEDARIAN arrivent en cours de séance, à la délibération n° 32, et prennent donc part au vote à partir de cette délibération.

Modification du procès-verbal du conseil municipal du 28 février 2017, conformément aux remarques faites par Monsieur DECANIS

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28.02.17 : approuvé à l'unanimité.

31 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'EXERCICE 2017

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 27

Abstentions : 3 (G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)

- AUTORISE Madame le Maire à fixer les taux des taxes directes locales comme suit :

14,85 %	Taxe d'habitation
23,17 %	Taxe foncière sur les propriétés bâties
94,96 %	Taxe foncière sur les propriétés non bâties

- AUTORISE Madame le Maire à signer l'état 1259 renseigné dès sa transmission.

32 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 24

Contre : 7 (A. DECANIS – P. SIMONETTI – C. HATOT-MEDARIAN – A. MUSSILLON – G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)

Abstentions : 2 (J. SILVY-ALIBERT – B. GOMART-JACQUET)

APPROUVE le budget primitif de la commune pour l'exercice 2017 comme suit :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	16 364 395,17 €	16 364 395,17 €
INVESTISSEMENT	7 396 041,44 €	7 396 041,44 €
TOTAL	23 760 436,61 €	23 760 436,61 €

33 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 : BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 24

Abstentions : 9 (A. DECANIS – B. GOMART/JACQUET – J. SILVY/ALIBERT – P. SIMONETTI – C. HATOT/MEDARIAN – A. MUSSILLON – G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)

APPROUVE le budget de l'assainissement pour l'exercice 2017 comme suit :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 461 250,35 €	1 461 250,35 €
INVESTISSEMENT	1 857 238,74 €	1 857 238,74 €
TOTAL	3 318 489,09 €	3 318 489,09 €

34 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 : BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 24

Abstentions : 9 (A. DECANIS – B. GOMART/JACQUET – J. SILVY/ALIBERT – P. SIMONETTI – C. HATOT/MEDARIAN – A. MUSSILLON – G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)

APPROUVE le budget primitif de l'eau pour l'exercice 2017 comme suit :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 164 673,35 €	2 164 673,35 €
INVESTISSEMENT	1 334 251,93 €	1 334 251,93 €
TOTAL	3 498 925,28 €	3 498 925,28 €

35 – BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2017 : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 25

Abstentions : 8 (A. DECANIS – B. GOMART/JACQUET – P. SIMONETTI – C. HATOT/MEDARIAN – A. MUSSILLON - G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)

- APPROUVE la démarche entreprise,
- AUTORISE Madame le Maire à attribuer les subventions de fonctionnement telles que définies dans le tableau joint en annexe.

36 – DÉLÉGATION DE POUVOIR AU MAIRE / RECOURS À L'EMPRUNT POUR L'EXERCICE 2017

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 3 (G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)

- DONNE délégation à Madame le Maire pour recourir à l'emprunt pour l'exercice 2017 selon les modalités exposées ci-dessus.
- AUTORISE Madame le Maire à :
 - lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
 - retenir les meilleurs offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné et du gain financier espéré,
 - passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
 - résilier l'opération arrêtée,
 - signer les contrats répondant aux conditions posées aux articles précédents,
 - définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement,
 - procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou des consolidations, sans intégration de la soulte,
 - pour les réaménagements de dette, passer du taux variable au taux fixe et vice versa, à modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, allonger la durée du prêt, en modifier la périodicité et le profil du remboursement,
 - conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

37 – INDEMNITÉ DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS / AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE MONTANT DE L'INDEMNITÉ REPRÉSENTATIVE DE LOGEMENT ANNÉE 2016

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 3 (G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)

DONNE un avis favorable sur le montant de l'indemnité de logement pour l'année 2016 d'un montant de 3 453,05 €.

38 – DÉNOMINATION DE VOIES

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 3 (G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)

APPROUVE et CONFIRME la dénomination des voies telle que précitée.

39 – ALLÉE DES LILAS / AUTORISATION À MADAME LE MAIRE DE CÉDER UN TERRAIN COMMUNAL

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 29

Abstentions : 3 (G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)

Madame H. HENRI ne prend pas part au vote.

- APPROUVE la cession au riverain propriétaire de la parcelle cadastrée section AP n°482 (Daniel HENRI), d'une bande de terrain de 197 m² issus de la parcelle cadastrée section AP n°600 au prix de 10 425 € tel que décidé par délibération n°8 en date du 16 février 2011,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

40 – AUTORISATION À MADAME LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT FINANCIER ENTRE LA COMMUNE ET L'OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 3 (G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention annuelle de partenariat financier.

41 – DÉGRÈVEMENT FACTURES D'EAU / 2^{ème} SEMESTRE 2016

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 3 (G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)

AUTORISE Madame le Maire à procéder au dégrèvement d'un montant de 59,66 € de la facture d'eau du 2^{ème} semestre 2016 de Monsieur LIEBMANN Georges.

42 – AUTORISATION À MADAME LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT FINANCIER ENTRE LA COMMUNE ET L'OLYMPIQUE SAINT-MAXIMINOIS

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 3 (G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention annuelle de partenariat financier.

43 – REMBOURSEMENT MONTANT RÉSERVATION SALLE ÉLYSIUM

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 3 (G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)

AUTORISE Madame le Maire à procéder au remboursement de la somme de 70 € à Madame BALMIE.

44 – AUTORISATION À MADAME LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT FINANCIER ENTRE LA COMMUNE ET LE COMITÉ DES FÊTES

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 3 (G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention annuelle de partenariat financier.

45 – PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL 2017/2020

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 3 (G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)

- AUTORISE Madame le Maire à signer le PEDT 2017/2020
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette action.

46 – AUTORISATION À MADAME LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT FINANCIER ENTRE LA COMMUNE ET L'ASEPARG

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 3 (G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention annuelle de partenariat financier.

47 – AUTORISATION À MADAME LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT FINANCIER ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL MARTIN BIDOURE

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 3 (G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention annuelle de partenariat financier.

48 – AUTORISATION À MADAME LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT FINANCIER ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION GARRIGUES

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 3 (G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention annuelle de partenariat financier.

49 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIVÉE SAINTE-MARIE-MADELEINE 2016-2017

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 3 (G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)

- AUTORISE Madame le Maire à octroyer à l'OGEC Sainte-Marie-Madeleine une participation de 53 963,00 € pour l'année scolaire 2016/2017.
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention jointe en annexe.

Fin de la séance à 19h10.